

Mode d'emploi des inscriptions 2026/2027

Réinscriptions aux cours (uniquement pour ceux qui étaient déjà inscrits aux cours cette année), auprès des moniteurs :

- Vous réservez dans le créneau qui vous convient, en accord avec le moniteur.
- Pour le paiement et la fiche d'inscription, vous venez au choix à l'une des 2 permanences, celle qui vous arrange, votre place étant déjà réservée :
 - Mercredi 3 juin 2026 de 17h30 à 19h30
 - Mardi 9 juin 2026 de 18h30 à 20h00

Toute **nouvelle inscription** (ou réinscription après le dernier cours) se fera **uniquement** le jour du **forum des associations à Groisy le 5 septembre 2026**.

Baby escalade : le cours est réservé aux enfants de 3 ans **révolus** en septembre jusqu'à 4 ans. Ils devront être accompagnés d'un parent.

Cours 5-7 : les enfants doivent avoir 5 ans en septembre

Groupe « performance » : Il s'agit d'un cours de 2H. Il est réservé aux jeunes motivés et ayant déjà fait de l'escalade, souhaitant éventuellement évoluer vers la compétition. Il inclut la participation (non obligatoire) à 3 compétitions dans l'année. Il peut être ou non complété par un deuxième cours dans la semaine à tarif réduit (« performance+ »).

Cours Adulte : Nous proposons cette année de faire une inscription par trimestre. Chacun pourra choisir de suivre les cours sur un à trois trimestres. Cela devrait permettre à chacun de choisir en fonction de ses disponibilités, et à plus grand nombre de pouvoir essayer l'escalade si des places se « libèrent » en cours d'année.

Trimestre 1 : du 23 septembre au 16 décembre 2026

Trimestre 2 : du 6 janvier au 24 mars 2027

Trimestre 3 : du 31 mars au 9 juin 2027

DEBUT DES COURS LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Pour les créneaux libres :

Accès interdit en l'absence d'un ouvrier de salle, et en dehors des créneaux autorisés.

Accès autorisé aux mineurs accompagnés par leurs parents ou d'un responsable majeur désigné par les parents et inscrit au club, qui surveille et ne grimpe pas si l'enfant assure.

Accès possible sous 3 conditions pour les mineurs non accompagnés : 14 ans minimum, autorisation parentale (voir modèle FFME sur le site FG), passeport orange.

Les grimpeurs des créneaux libres doivent être autonomes et savoir assurer en sécurité. Pour tout nouvel adhérent, le passage du passeport orange module sécurité est **obligatoire** (et gratuit, inclus dans l'inscription au club) pour grimper et assurer en tête (passeport jaune pour grimper et assurer en moulinette).

Pour ceux qui n'obtiennent pas leur passeport, ou ne seraient pas suffisamment autonomes, il sera nécessaire d'assister à un module de formation sécurité payant :

40 € le cycle de 4 séances autonomie en moulinette, **les Lundi 21 et 28 septembre et 5 et 10 octobre de 20h-22h**

30€ le cycle de 3 séances autonomie en tête **les Lundi 2, 9 et 16 novembre de 20h-22h**

Pour plus de renseignement, nous contacter à fillieregrimpe@gmail.com

Licences, assurance liée à la FFME, et certificats médicaux/attestations :

Nous enregistrons les licences à partir de début septembre.

Vous recevrez votre licence par mail.

Merci de nous contacter si vous n'avez pas reçu votre licence fin septembre.

Il est inutile de nous remettre votre certificat médical ou le questionnaire santé lors de l'inscription.

Quand votre licence sera enregistrée, vous devrez vous connecter sur myffme (<https://www.myffme.fr/>) pour :

1) Vérifier s'il n'y a pas d'erreur sur les informations qui vous concernent

2) Compléter la liste de vos activités et prendre éventuellement des **assurances** supplémentaires directement auprès de la ffme si vous le souhaitez (voyages, activités particulières). Le club prend, par défaut, pour tous les adhérents la licence avec l'assurance de base.

3) **Téléverser le certificat médical ou remplir l'attestation du questionnaire santé directement sur myffme.**

Tant que cette partie n'est pas remplie sur myffme vous ne serez pas assurés. Il est donc impératif de vérifier que l'attestation est remplie ou que le certificat médical à jour est enregistré sur le site.

Nous contacter en cas de problème.

Le certificat médical n'est plus obligatoire, sauf cas particulier (pour l'alpinisme, ou si vous n'avez pas répondu non à toutes les questions du questionnaire santé)

4) Imprimer votre licence pour la présenter lors des créneaux libres.